



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 AOÛT 2017

(Convocation du 11 août 2017)

P.V. de séance

PRÉSENTS : Dominique BROCAS, Bernard BAUDINIÈRE, Bernard CAILLON,
Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Olivier JENNEQUIN,
Vincent MARTIN, Odile ROCHARD, Jean-Claude ROCHER.

ABSENTES : Valérie RIOUX, Sophie RUCHE.

ABSENT(E)S REPRÉSENTÉ(E)S: Danielle LAVAU, Véronique RIQUIN,
Philippe PLAT, Jacky SURREAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice DEMUTH.

Il n'y a pas de public.

Approbation des PV des Conseils du 8 juin et 28 juin.

I - Délibérations. (Les 9 délibérations présentées ci-dessous ont toutes été votées "pour" à l'unanimité des présent(e)s et représentés)

1. Remplacement de la secrétaire de mairie pendant ses congés annuels :

Recrutements ponctuels en direct ou via le Centre de Gestion. Prochainement, du 28 août au 11 septembre un recrutement pourra être effectué selon les nécessités de service.

2. Plan de financement du city stade :

Pour ordre de la Préfecture, réexamen du financement (sur les bases précédentes et sans préjuger des délibérations et votes récents de l'Assemblée Nationale et du Sénat sur le devenir des réserves parlementaires).

3. Numérotation de la voirie de la parcelle D813 située rue du champ de la cure :

Le numéro attribué au logement en construction est le N°10.

4. Demande d'une association pour l'utilisation périodique de la salle Sonia Delaunay :

Cours de danse de l'association "Danse pour tous" pour les enfants du SIVOS de 6 à 10 ans, les mercredis après midi. La salle Sonia Delaunay sera mise à disposition gratuitement pour cette association.

5. Remboursement anticipé du prêt du lotissement des Fenelles :

Dernier terrain étant vendu, une demande de remboursement anticipé du prêt (avant le 31/12/2017) sera faite auprès du Crédit Agricole. La suite à donner sera fonction du montant des frais demandés par la dite banque.

6. Autorisation donnée au Maire pour signer la convention intercommunale d'accueil et d'information des demandeurs de logement social avec Grand Poitiers :

Convention 1^{er} niveau : le secrétariat de Mairie assurera l'accueil et le conseil de premier niveau des demandeurs de logement social. Le deuxième niveau étant assuré par les services sociaux de Grand Poitiers.

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne :

Suite à la création de Grand Poitiers à 40, les services de l'ATD et de Vienne Service ont fusionnés. En conséquence, cette fusion a donné lieu à de nouveaux statuts qui ont été approuvés en séance.

8. Approbation de la dissolution de Vienne Service :

Voir chapitre 7 ci-dessus. Dissolution approuvée.

9. Éclairage public (article 215334) décision modificative :

Concernant la création de 3 points lumineux supplémentaires, il est nécessaire d'équilibrer le budget investissement lié à cette opération par un jeu d'écriture comptable sur la rubrique 0079 de la section investissement.

Signature du registre des délibérations.

II - Questions diverses.

1. PLU de Liniers, opposabilité :

PLU opposable (en vigueur) depuis le 17 août 2017. À dater du 1^{er} septembre 2017, l'instruction des dossiers d'urbanisme sera assurée par Grand Poitiers.

2. Médaille d'honneur régionale, départementale, communale : promotion du 1^{er} janvier 2018 :

Pas de proposition du Conseil.

3. Participation de la commune à la manifestation d'Octobre Rose 2017 pour la lutte contre le cancer du sein :

Le Comité d'Animation participe à cette manifestation le 8 octobre à la salle Sonia Delaunay.

4. CLETC du 6 juillet 2017 (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges):

Cette commission est en charge de la définition et des transferts de charges financières (types, sens des transferts revenus et dépenses) entre Grand Poitiers et Liniers. Point sur les évaluations en cours.

5. Projet d'une nouvelle convention de mise à disposition des salles communales :

Suite à plusieurs plaintes pour bruit, suite à dégradations répétitives volontaires ou non, un nouveau projet de mise à disposition des salles communales est à l'étude pour mise en œuvre au plus tard janvier 2018.

6. Dates des prochains Conseils Municipaux et des manifestations à venir :

Prochains Conseils le 27/09, 18/10, 15/11 et 20/12. Les vœux de la commune seront présentés le 12 janvier 2018. 25/08 Tour Poitou-Charentes, 14/10 Le jour de la nuit, 09/12 Repas des aînés.

7. Taxe de séjour : obligation des loueurs de meublés de tourisme :

L'entrée de Liniers dans Grand Poitiers impose aux loueurs de meublés de tourisme de Liniers de verser une taxe de séjour à l'occasion des locations. À ce jour, cette taxe est fixée à 80 cts/nuit/personne. En ce qui concerne notre commune, un recensement des logements concernés à été effectué et les propriétaires en seront informés prochainement.

8. Point sur travaux 2017 :

Hors voirie, en gros travaux, il reste la phase de restauration de la façade de l'église et du clocher. Ces travaux devraient débiter vers octobre 2017.

9. Distributeur de pain : point d'étape :

Quelques modalités d'installation et d'utilisation restent à débattre avant prise de décision finale.

10. Situation financière de la commune :

Examen des bilans financiers fonctionnement et investissements "mi-parcours 2017" par les élu(e)s. Ces bilans sont conformes aux prévisions de début d'année.

Patrice DEMUTH

Le 26 septembre 2017

Version 2.